

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire 11 août 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le jeudi le 11 août à 17 h à la salle de conférence de l'hôtel de ville, situé 1263, chemin Élie-Auclair à Saint Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Laurent Barsalou, Patrice Schoune, formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Conseiller(s) absent(s): François Lalonde, Annie Robichaud.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Anne-Marie Duval, directrice générale et greffière-trésorière.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, déclare la séance ouverte à 17 h.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-08-152 Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 11 août 2022.

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 août 2022 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **GREFFE**
4. **RESSOURCES HUMAINES**
5. **FINANCES**
6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
7. **SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Les entreprises S.Besner inc. - Stabilisation de la berge au 2067, chemin Élie-Auclair
8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
10. **RÈGLEMENTS**
11. **AFFAIRES DIVERSES**
12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**
13. **PAROLE AU MAIRE**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. **SERVICES URBAINS**

7.1 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - LES ENTREPRISES S.BESNER INC. - STABILISATION DE LA BERGE AU 2067, CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR**

2022-08-153 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres publique 2022-005-TP pour la stabilisation de la berge vers le 2067, chemin Élie-Auclair;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 29 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé la soumission suivante dans les délais prescrits:

SOUSSIONNAIRES	OFFRES DE PRIX (taxes incluses)
Les entreprises S.Besner inc.	907 955, 56 \$
Construction J.P. Roy inc.	1 256 907,26 \$
Ali excavation inc.	1 078 603,47 \$

CONSIDÉRANT QUE des erreurs de calcul au bordereau de soumission portent le montant de la soumission de Les entreprises S.Besner inc. à 908 024,55 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ces erreurs sont jugées mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie Englobe Corp., d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les entreprises S.Besner inc.;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à Les entreprises S.Besner inc. pour la stabilisation de la berge vers le 2067, chemin Élie-Auclair;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Les entreprises S.Besner inc. un montant maximal de 908 024,55 \$ taxes incluses, à même le Règlement d'emprunt 188-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2022-08-154

À 17 h 10 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 11 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le Maire

Anne-Marie Duval

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal du Québec*